



Projet de démonstration n°3 du CCLME
Cogestion transfrontalière des espèces côtières migratrices qui sont importantes pour les pêches artisanales (mulet, courbine, tassergal)
Pays participants: Mauritanie et Sénégal (Maroc+Gambie)

Rapport de l'Atelier sur la « validation des résultats de l'étude pour évaluer les bénéfices économiques tirés des pêches des ressources benthopélagiques, leurs répartitions, et identifier des voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de façon durable »

Du 17 au 18 Avril 2013, Salle de Conférence de l'UICN
Nouakchott, Mauritanie

Avril 2013

TABLE DE MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Session d'ouverture	1
1.2 Présentation des participants et adoption de l'agenda.....	1
1.3 Présentation des objectifs de l'atelier et les résultats attendus	1
1.4 Présentation du Rapport de la Consultation : évaluation des bénéfices tirés des pêches des benthopélagiques et leurs répartitions.	2
2. RESULTATS DES TRAVAUX DES SOUS GROUPES	4
2.1 Les recommandations du groupe 1 sur les filières	4
2.2 Les recommandations du Groupe 2 sur les estimations faites de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de rente	5
2.3 Les recommandations du Groupe 3 sur la modélisation bioéconomique	6
3. DISCUSSIONS GENERALES	7
4. CLOTURE	7
Annexe n°1: Liste des participants.....	8
Annexe n°2: Agenda de l'Atelier	9
Annexe n°3: Termes de référence des Sous-Groupes	11

1. INTRODUCTION

Du 17 au 18 avril 2013 s'est tenu dans les locaux de l'UICN Nouakchott, l'atelier de validation du rapport de la consultation pour évaluer les bénéfices économiques tirés des pêches des ressources benthopélagiques, leurs répartitions, et identifier des voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de façon durable. L'atelier a été présidé par Monsieur Lamine Camara Directeur Adjoint de l'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie (DARO) du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime de Mauritanie.

La liste des participants et l'agenda de l'atelier sont joints en annexe.

1.1 Session d'ouverture

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Lamine Camara a présenté les excuses de Madame AZZA Mint JIDDOU Directrice de la DARO empêchée. Il a souhaité la bienvenue aux participants et a souhaité que l'atelier se déroule dans de bonnes conditions afin que les objectifs fixés soient atteints. Ensuite Monsieur Lamine Camara, Directeur Adjoint de la DARO a été élu président de la séance et Messieurs Lamine M'Baye du Sénégal et Mohamed Lemine Abdel Hamid dit Tarbiya ont été désignés rapporteurs.

1.2 Présentation des participants et adoption de l'agenda

Un tour de table a été organisé pour permettre aux participants de se présenter. La liste des participants est jointe à l'annexe 1. Le projet d'agenda adopté par l'atelier est également joint à l'annexe 2.

1.3 Présentation des objectifs de l'atelier et les résultats attendus

Monsieur Aboubacar Sidibé Coordonnateur de la composante « Ressources marines vivantes et pêche » a présenté les objectifs de l'étude. Il a d'abord rappelé que cette étude est réalisée dans le cadre du projet de démonstration n° 3 du CCLME qui concerne principalement la Mauritanie et le Sénégal.

Ainsi, les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- présenter les résultats de l'étude ;
- améliorer ces résultats et valider les travaux ;
- formuler des recommandations pour améliorer les bénéfices économiques des pêcheries de mullets et de courbine de façon durable.

Les résultats attendus de l'atelier sont les suivants :

- la description des filières et sous filières des pêcheries de courbine et mullet jaune est validée
- l'estimation des chiffres d'affaires, de la valeur ajoutée et de la rente dans la pêche de courbine et de mullet jaune est validée
- la modélisation bioéconomique des pêcheries de courbine et mullet jaune est validée

Ensuite, Monsieur Sidibé a rappelé le contexte dans lequel cette étude est réalisée. Il a précisé que la gestion durable des espèces benthopélagiques migratrices côtières constituait pour le Sénégal et la Mauritanie une priorité. Il a cité les causes directes et indirectes du déclin des stocks de mullet et courbine. Les causes directes concernent la surcapacité de pêche et l'insuffisance des connaissances sur l'écobiologie des espèces.

Il a aussi présenté le but et les objectifs du projet Démonstration n° 3 du CCLME, les cinq résultats spécifiques attendus et le plan d'action. Enfin, Monsieur Sidibé a présenté les activités réalisées ou en cours de réalisation du projet Démo n° 3 pour la période 2011-2012.

Pour terminer, il a cité quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet de Démo n°3 et qui sont, entre autres :

- le retard noté dans le démarrage du projet. En effet, prévu pour 2006, le démarrage a eu lieu en 2011. Le problème à ce niveau est qu'il y a eu entre temps une évolution du contexte qui a justifié la reformulation du projet ;
- l'identification et le cofinancement des activités communes par plusieurs bailleurs n'ont pas facilité la mise en œuvre du projet;
- la co-coordination des activités du projet entre les institutions/structures de mise en œuvre est aussi source de lenteur ;

Suite à cette présentation, des compléments d'informations ont été apportés par les représentants de la Mauritanie et du Sénégal. Les intervenants ont mis l'accent sur certaines actions réalisées ou en cours de réalisation dans le cadre de l'adoption des plans d'aménagement de mullet et courbine, notamment les efforts de lobbying engagés par les professionnels auprès des autorités mauritaniennes en vue de l'adoption officiel du plan d'aménagement du mullet. L'ensemble des intervenants ont souligné la nécessité d'adopter rapidement ces plans par les deux pays (Mauritanie et Sénégal) afin que leur mise en œuvre puisse commencer. En effet, le financement de la mise en œuvre par les partenaires techniques et financiers dépend fortement de l'adoption politique des plans par un texte réglementaire.

1.4 Présentation du Rapport de la Consultation : évaluation des bénéfices tirés des pêches des ressources benthopélagiques et leurs répartitions.

Monsieur Lionel Kinadjian, consultant chargé de réaliser cette étude, a présenté les principaux points suivants de son rapport :

- le contexte et le champ de l'étude ;
- les méthodologies d'évaluation du Chiffre d'affaires, de la Valeur ajoutée et de l'estimation de la rente actuelle et de la rente potentielle pour les pêcheries de mullet et courbine ; les données utilisées et les hypothèses faites;
- la description des pêcheries, des filières et sous filières ;
- ;
- les résultats obtenus, les limites et les pistes d'amélioration des estimations ont été présentés.
- les discussions sur les résultats ont porté sur :

- ✓ les hypothèses faites pour l'estimation des bénéfices des pêcheries de mullet et de courbine, dont celles pour l'estimation de la rente ;
- ✓ les informations économiques utilisées et leur caractère très parcellaires ;
- ✓ les contraintes liées à la plurispécificité des activités de la pêche artisanale pour l'estimation des bénéfices sur les deux seules ressources considérées ;
- ✓ les statuts des stocks de courbine et de mullet qui méritent d'être approfondi ;
- ✓ le contexte d'accès libre et gratuite aux deux pêcheries.

Pour ces raisons, le consultant a insisté sur le fait que les estimations effectuées sont à considérer comme des ordres de grandeurs et non pas comme références/valeurs cibles pour la gestion.

Le consultant a indiqué que le chiffre d'affaires pour les deux pêcheries étudiées se situe sur la période 2006 à 2010 autour de 2.36 millions Euros pour la pêcherie de mullet jaune dont 81% réalisé en Mauritanie et 19% au Sénégal, et 6.9 millions Euros pour la courbine, dont 54% en Mauritanie et 46% au Sénégal. La rente résiduelle halieutique totale générée actuellement dans la pêcherie de mullet jaune est de l'ordre de 0,298 millions d'Euros (12,6% du Chiffre d'affaires de la pêcherie), celle générée dans la pêcherie de courbine de 2,6 millions d'Euros (37,7% du Chiffre d'affaires de la pêcherie). Ces niveaux de rente résiduelle dans les deux pêcheries apparaissent comme étant faibles. De même, les niveaux estimés de rente extraite par les Etats au titre du paiement de l'accès aux ressources sont également très faibles, ce qui place les deux pêcheries dans un schéma d'accès libre et gratuit.

A cet effet, le consultant a souligné que les pêcheries de mullet et courbine sont dans une situation de surexploitation économique avec comme conséquence une dissipation importante de la rente potentielle de ces deux pêcheries à hauteur de 88% pour la pêcherie de mullet et de 93% pour la pêcherie de courbine. Cette dissipation de la rente constitue une perte importante pour les économies des deux pays. A cela s'ajoute la surexploitation biologique des stocks de mullet jaune et de courbine confirmée par les récentes évaluations réalisées lors des Groupes de travail du Projet PARTAGE (2010 et 2011).

En guise de recommandations, le consultant a énuméré quelques actions susceptibles d'améliorer la qualité des données et donc d'améliorer le suivi des performances économiques des deux pêcheries. Des pistes pour accroître durablement les bénéfices économiques escomptables de ces deux pêcheries, ont également été proposés, à savoir :

- ✓ La mise en place d'un observatoire économique/ou le renforcement des structures existantes (IMROP et CRODT) aussi bien en ressources humaines qualifiées qu'en moyens financiers et logistiques pour être à même d'assurer un suivi régulier des performances économiques des pêcheries et des filières ;
- ✓ La nécessité dans la mise en œuvre des plans de travailler sur l'ensemble des enjeux, en particulier ceux qui sont la cause du problème, c'est-à-dire le déficit de régulation de l'accès aux ressources ;
- ✓ Promouvoir une gestion territorialisée de la pêche artisanale en introduisant l'allocation de droits de pêche exclusifs sur desterritoires halieutiques adaptés et une limitation de la capacité de pêche sur ces territoires à l'instar du modèle PNBA.
- ✓ Enfin, les redevances d'accès par zones méritent d'être ajustées et surtout tenir compte dans leur fixation de la valeur économique de la ressource.

Suite à cette présentation plusieurs questions ont été soulevées par les participants, à savoir:

- l'importance de décliner dans l'étude, les résultats économiques par métier et par pays pour rendre plus aisée la lecture du document ;
- les apports des pêcheries dans la création des emplois devraient être ressortis par l'étude ;
- la pêche industrielle n'a pas été incluse dans l'étude ;
- la série de données utilisée en Mauritanie est moins longue que celle du Sénégal ;
- la gestion territorialisée est compliquée, il faut d'abord commencer par une licence par engin/espèces ;
- les apports du projet APAM (Mauritanie) en termes de production des nouvelles connaissances socioéconomiques n'ont pas été clairement ressortis ;
- l'étude s'est limitée à une seule espèce de mullet à savoir le mullet jaune.

Dans sa réponse, le consultant a indiqué que l'analyse par métier a été faite pour les deux pays et que l'étude a porté effectivement exclusivement sur les ressources partagées entre la Mauritanie et le Sénégal (mulet jaune et courbine). Toutefois, dans le cas du Sénégal, compte tenu du fait que les données de la DPM ne permettent pas d'aller en détails par métier, la désagrégation a été faite sur la base d'une approximation grossière combinant les données du CRODT et celles de la DPM et cela dans le but d'avoir les meilleures estimations possibles. Concernant la démarche par pays dans l'étude, elle ne se justifie pas puisqu'il s'agit des espèces partagées et que l'objectif du projet est d'amener les deux pays à renforcer la gestion concertée. C'est la raison pour laquelle les estimations des indicateurs de bénéfices économiques (chiffre d'affaires, valeur ajoutée et rente) après avoir été estimés par pays ont été consolidées pour la zone sénégal mauritanienne. Pour ce qui est de la question des emplois, le consultant a rappelé que les termes de référence de la consultation étaient plus orientés vers la création de richesse économique.

Quant aux séries de données manquantes (pêche industrielle), elles ne peuvent être prises en compte dans l'étude. Les données de captures de mullet et de courbine par la pêche industrielle sont effectivement un problème qui engendre un biais dans l'estimation de la richesse. La non prise en compte de ce segment est également due à l'absence des données récentes, notamment les comptes d'exploitation..

Le consultant a souligné que la proposition de faire une note de synthèse pour éclairer les décideurs sur l'importance des apports économiques et sociaux des pêcheries de mullet et courbine afin de les amener à prendre des mesures urgentes est effectivement pertinente. Le consultant a terminé son intervention par la présentation des termes de référence des sous-groupes. Ainsi, trois groupes ont été constitués, la composition et les TDR des groupes sont joints en annexe 3.

2. RESULTATS DES TRAVAUX DES SOUS GROUPES

La journée a démarré par la restitution en plénière des résultats des travaux de groupe qui sont formulées sous forme de recommandations qui vont dans le sens d'améliorer la qualité des données et autres informations utilisées.

2.1 Les recommandations du groupe 1 sur les filières

Concernant les filières Mulet jaune et Courbine en Mauritanie et au Sénégal décrites dans le Rapport d'étude, des constats ont été faits et des recommandations formulées :

- Ajouter la zone de pêche de Nouadhibou (NDB) dans la description de la filière du *mulet jaune* en incluant les navires senneurs, et les pirogues senneuses qui pêchent dans la zone de NDB et qui capturent quelques quantités de mulet jaune;
- Pour les agents économiques ajouter :
 - les porteurs/débarqueurs ;
 - les mareyeurs exportateurs qui alimentent le marché international ;
 - les approvisionnements auprès des mareyeurs collecteurs ;
 - les exportations en direct (sans passer par les usines).
- Au niveau de la sous-filière de mulet, distinguer la poutargue des œufs congelés ;
- Au niveau de la sous-filière 1.2, mettre des produits traditionnels et préciser qu'une bonne partie de la production est vendue localement ;
- Au niveau de la filière 2 concernant le mulet jaune au Sénégal, indiquer que les femmes transformatrices vendent directement sans passer par des mareyeurs ;
- Au niveau de la filière 3 : courbine en Mauritanie, ajouter dans la zone NDB les vedettes (filet droit et filet tournant), ainsi qu'une sous filière poutargue, gésiers, guedj et salé ;
- Au niveau de la filière 4 : courbine au Sénégal, mentionner la filière jadis plus importante sur la Petite côte avec les sennes tournantes, ligne glacière, et pour les agents économiques mettre l'autoconsommation et les détaillants.

2.2 Les recommandations du Groupe 2 sur les estimations faites de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de rente

Les recommandations ont été formulées par le groupe. Celles-ci peuvent être classées en deux catégories, la première qui vise à améliorer les estimations faites dans le rapport, la seconde qui porte davantage sur les recommandations à considérer pour améliorer les travaux d'analyse économique à venir, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'aménagement :

Recommandations pour l'amélioration des estimations faites dans le rapport :

- Décliner la valeur ajoutée de la production par type de pêche/métiers ;
- Structurer de manière plus fine les chiffres d'affaires et les valeurs ajoutées dégagées ;
- Affiner les estimations de rente halieutiques en réalisant une analyse de sensibilité par rapport aux hypothèses faites sur les coûts d'opportunité du travail et du capital. Il a été retenu d'encadrer les estimations faites en prenant également 1,5 fois le SMIG pour le coût d'opportunité du travail et 2 fois le taux d'intérêt rémunérant l'épargne pour le coût d'opportunité du capital et cela en raison du niveau de risque très élevé dans la pêche ;

Recommandations à considérer pour les travaux d'analyse économique à venir et/ou sur l'aménagement des pêcheries et les filières :

- Recourir aux systèmes d'informations de l'IMROP et du CRODT pour l'estimation de la production par engins/métiers, et pour l'estimation de cette production sur des

échelles de temps et d'espaces plus fines (quinzaine/mois/saison, zones/centres) en fonction des besoins des analyses ;

- Suivi des performances des pêcheries, par le renforcement du CRODT et de l'IMROP en ressources humaines et financières pour ce suivi en lieu et en place de la création d'observatoire (durée limitée à la vie du projet porteur).
- Élaborer et actualiser régulièrement des comptes d'exploitation des principaux engins/métiers intervenant dans les pêcheries;
- Affiner les estimations sur les coûts d'opportunité du travail pour les estimations des rentes halieutiques en considérant la rémunération du travail dans d'autres secteurs primaires (par ex. revenus de l'agriculture et de l'élevage). Il a été toutefois souligné que de telles estimations pourraient buter sur la disponibilité de l'information, et présenter également un certain nombre de problèmes (rémunération du travail variable en fonction des zones géographiques et des saisons (spéculation à certaines périodes de l'année sur les denrées agricoles qui affectent le niveau de rémunération du travail).
- Décomposer les flux de produits : mareyage, transformation artisanale, transformation industrielle ;
- Reconstituer le tonnage équivalent frais à partir du tonnage de produits finis et du taux de rendement des produits ;
- Estimer les consommations intermédiaires des segments en aval de la production à travers des enquêtes ponctuelles ;
- Envisager de renforcer les systèmes de régulation de l'accès aux ressources pour la pêche artisanale à travers la gestion des pêcheries par licences/permis de pêche ;
- Promouvoir un système de redevances sur la concession des licences/permis de pêche/quotas, à pondérer au pourcentage des espèces dans le chiffre d'affaires de l'engin/métier ;

2.3 Les recommandations du Groupe 3 sur la modélisation bioéconomique

Des recommandations suivantes ont été faites dans le sens d'améliorer la qualité des informations :

- intégrer les données de Dakhla pour la courbine (GFCM¹, 2010) pour affiner l'évaluation pour la période 2000 -2006 ;
- utiliser les résultats du GT 2011 du projet PARTAGE pour ce qui concerne :
 - évaluation du MSY courbine pour la région SN-RIM (4 880T), stock surexploité
 - évaluation du MSY du mullet jaune dans la région SN-RIM (6 550T), stock surexploité

L'estimation des captures au niveau de la ZEE de RIM faites par le projet de l'UBC « Sea Around Us » montre qu'elles sont de 1 750 000 T au lieu de 1 200 000 T. Par conséquent, l'estimation de 23 000 T de capture potentielle pour la courbine obtenue avec le modèle peut se justifier si on prend en compte le Maroc et les résultats de « Sea Around Us ». Il est cependant recommandé,

¹ General Fisheries Commission for Mediterranean

- de faire une analyse de sensibilité dans l'estimation de la rente pour tenir compte de cette différence.

3. DISCUSSIONS GENERALES

Les discussions qui ont suivi la présentation des travaux des groupes ont porté essentiellement sur la nécessité d'aborder la question de l'aménagement sous une vision sous régionale, étant donné que plusieurs connexions existent déjà entre les deux pays : stocks partagés, intérêts économiques et sociaux communs, acteurs (pêcheurs migrants), filières et techniques de pêche similaires, etc. L'existence de ces similarités renforce l'idée d'aller vers une gestion concertée. Pour ce faire, il y a lieu de travailler à deux niveaux : l'harmonisation effective de la législation et le renforcement de la coopération institutionnelle et scientifique. Ceci permettra d'avancer dans la mise en œuvre des mesures de gestion concertées avant même l'adoption des plans d'aménagement nationaux.

4. CLOTURE

Avant de procéder à la clôture des travaux de la rencontre, Mr Lamine Camara, Directeur Adjoint de la DARO, s'est félicité de la qualité des échanges et surtout des résultats obtenus par l'atelier et a remercié pour cela les participants pour l'ambiance très amicale qui a prévalu lors des travaux des sous- groupes. Après avoir souhaité un bon retour à tous les participants dans leur ville respective, Mr Camara a déclaré, au nom de la Directrice Générale de la DARO de la République Islamique de la Mauritanie, clôt l'atelier sur la « validation des résultats de l'étude pour évaluer les bénéfices économiques tirés des pêches des ressources benthopélagiques, leurs répartitions, et identifier des voies et moyens pour améliorer ces bénéfices de façon durable »

Annexe n°1: Liste des participants

N°	Pays/Institutions	Prénom et nom des personnes	Contact Email
1	Sénégal	Lamine MBAYE, Coordonnateur Nationale Projet PARTAGE DPM	lamine.mbaye67@gmail.com lemzo67@hotmail.com
2		Moustapha DEME Chercheur économiste CRODT	moustapha.deme@gmail.com
3		Djiga Thiao Chercheur CRODT	d_thiao@yahoo.fr
4	CSRP	Mika DIOP Coordinateur PARTAGE	mika_dfr@yahoo.fr
5	Mauritanie	Lamine Camara Directeur Adjoint et Chef Division Aménagement – Coordinateur Projet PARTAGE DARO	laminecam2000@yahoo.fr
6		Amadou Bocar Dia Chef Service Pêche Artisanale et Côtière DPAC	abodia@yahoo.com
7		Moustapha Bouzouma Chercheur IMROP	bouzouma@yahoo.fr
8		Deddah Ahmed Babou Chef Service Statistique IMROP	abambad@gmail.com
9		Sid'Amed Ould Abeid Président section pêche artisanale FNP	fnprim@yahoo.fr
10	Personnes ressources	Cheik Abdellahi ould Inejih Ex coordinateur projet PARTAGE	inejihca@gmail.com
11		Mohamed Lemine Ould Tarbiya Economiste, Projet APAM/IMROP	mlemine.tarbiya@gmail.com mlemine_tarbiya@yahoo.fr
12		Mohamed Ould Abidine Ould Mayif Expert Environnement Marin et Pêches Univ. de Nouakchott	mamayif@yahoo.fr
13	UICN-Mauritanie	Mohamed Lemine Ould Baba Coordinateur de Programme UICN – Mauritanie	ould@iucn.org
14		Ely Ould Mohamed El Hadj Chargé de programme UICN – Mauritanie	Mohamedelhadj.elyould@iucn.org
15	Consultant	Lionel Kinadjian Auteur du rapport d'étude	lkinadjian@gmail.com
16	RCU	Aboubacar Sidibé L'URC du CCLME	aboubacar.sidibé@fao.org

Annexe n°2: Agenda de l'Atelier

Jour 1 : 17 Avril 2013		
Heures	Points d'Agenda	Responsable
8.30 – 9.00	Registration	Bureau UICN Mauritanie
9:00 – 9.30	Session d'ouverture avec les discours de bienvenue	Autorité Mauritanienne (Directrice DARO)
9.30 – 10.00	- Adoption de l'Agenda - Election du Président et du Rapporteur - Introduction des participants - Photo du Groupe	Sidibé
10.00 – 10.30	Présentation des objectifs de l'atelier et les résultats attendus	Sidibé
10.30 – 10.45	Pause Café-Thé / Coffee-Tea Break	
10.45 – 11.15	Présentation de l'état d'avancement des activités du projet de démonstration n°3 du CCLME : <i>Cogestion transfrontalière des espèces côtières migratrices qui sont importantes pour les pêches artisanales benthopélagiques côtières (mulet, courbine et le tassergal) en Mauritanie et Sénégal</i>	Sidibé
11.15 – 12.15	Présentation du Rapport de la Consultation : <i>évaluation des bénéfices tirés des pêches des ressources benthopélagiques et leurs répartitions,...</i>	Lionel
12.15 – 13.00	Présentation des termes de référence des trois Sous Groupes de travail et leur constitution	Lionel/Sidibé
13.00 – 14.30	Pause-Dejeuner / Lunch Break	
14.30 – 16.00	Début des travaux des Sous Groupes de travail : - <i>Sous Groupe de travail n°1</i> - <i>Sous Groupe de travail n°2</i> - <i>Sous Groupe de travail n°3</i>	Travaux de Groupes
16.00 – 16.30	Pause Café-Thé / Coffee-Tea Break	
16.30-18.00	Suite et fin des travaux des Sous Groupes de travail - <i>Sous Groupe de travail n°1</i> - <i>Sous Groupe de travail n°2</i> - <i>Sous Groupe de travail n°3</i>	Travaux de Groupes
Jour 2: 18 Avril 2013		

8.30 – 9.15	Restitution des résultats issus des travaux du Sous Groupe de travail n°1	Président/Rapporteur Sous du Groupe de travail n°1
9.15 – 10.00	Restitution des résultats issus des travaux du Sous Groupe de travail n°2	Président/Rapporteur Sous du Groupe de travail n°2
10.00 – 10.45	Restitution des résultats issus des travaux du Sous Groupe de travail n°3	Président/Rapporteur Sous du Groupe de travail n°3
10.45 – 11.00	Pause Café-Thé / Coffee-Tea Break	
11.00 – 12.30	Débat sur les résultats restitués par les différents Sous Groupes de travail	Cheikh Inejih ou Sidibé
12.30 – 13.00	Synthèse des discussions	Lionel
13.00 – 14.30	Pause-Dejeuner / Lunch Break	
14.30 – 14.45	Présentation et adoption des principales orientations issues des travaux pour améliorer et valider le rapport de la consultation.	Lionel
14.45 – 16.15	Présentation et débat sur la « Méthode » permettant de dégager de meilleurs bénéfices pour les pêches pélagiques/benthopélagiques côtières et leurs produits	Lionel/Inejih
16.15 – 16.30	Pause Café-Thé / Coffee-Tea Break	
16.30 – 17.30	Synthèse et adoption de la Méthode et les modalités de sa mise en œuvre effective	Lionel
17.30 – 17.45	Clôture de l'atelier	Sidibé/Lemine

Annexe n°3: Termes de référence des Sous-Groupes

Sous-Groupe 1 : Description des filières et sous filières des pêcheries de courbine et de mullet jaune

Président: Mohamed Ould Abidine Ould Mayif, Expert Environnement Marin et Pêches
Université de Nouakchott

Participants: Amadou Bocar Dia, Chef Service Pêche Artisanale et Côtière, DPAC
Sid'Amed Ould Abeid, Président section pêche artisanale, FNP
Mohamed Lemine Ould Baba Coordinateur de Programme, UICN –
Mauritanie
Djiga Thiao, Chercheur CRODT

L'objectif est d'améliorer et de valider la description faite des filières et sous filières, pour cela il est demandé au sous-groupe :

- Passer en revue les filières et sous filières décrites dans le rapport
- Valider et ou compléter les agents économiques identifiés. Pour la pêche, on identifiera les principaux métiers/engins qui ciblent les ressources de mullet jaune et courbine en Mauritanie et au Sénégal
- Valider et ou compléter la description des flux de produits identifiés entre les différents agents économiques
- Formuler des recommandations

Sous-Groupe 2 : Estimations des Chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de rente dans les pêcheries de courbine et mullet jaune

Président: Moustapha DEME, Chercheur économiste CRODT

Participants : Lamine Camara, Directeur Adjoint et Chef Division Aménagement DARO
Coordinateur Projet PARTAGE
Deddah Ahmed Babou, Chef Service Statistique IMROP
Mohamed Lemine Ould Tarbiya, Economiste des Pêches
Ely Ould Mohamed El Hadj, Chargé de programme UICN - Mauritanie
Lionel Kinadjian, Consultant

L'objectif est d'améliorer et de valider les estimations faites de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée et de rente dans les pêcheries de courbine de mullet jaune ; pour cela il est demandé au sous-groupe :

- De passer en revue les méthodologies et hypothèses faites pour l'estimation des CA, VA et Rente aux niveaux des pêcheries
- D'identifier les gaps d'information pour l'estimation des valeurs ajoutées sur l'aval des filières des deux pêcheries ;
- Formuler des recommandations pour améliorer les estimations des bénéfices économiques des pêcheries de mullet et courbines

Sous-Groupe 3 : Modélisation bio économique des pêcheries de courbine et mullet jaune – estimation des rentes potentielles des pêcheries

Président : Aboubacar Sidibé, Projet CCLME / FAO

Participant : Lamine MBAYE, Coordonnateur Nationale Projet PARTAGE, DPM
Mika DIOP, Coordinateur PARTAGE,
Moustapha Bouzouma, Chef Dpt RVE IMROP
Cheik Abdellahiould Inejih, Ex coordinateur projet PARTAGE

L'objectif est d'améliorer et de valider les estimations faites des rentes potentielles dans les pêcheries de mullet jaune et courbine, pour cela il est demandé au sous-groupe d'effectuer

- Une revue des évaluations de stocks réalisées dans le cadre du Projet PARTAGE, et diagnostic d'exploitation des stocks de mullet jaune et de courbine
- Une estimation des niveaux de MSY pour chacune des deux pêcheries : revue des estimations faites dans le rapport et amélioration possibles
- Une estimation des ordres de grandeurs rentes halieutiques
- Formuler des recommandations

